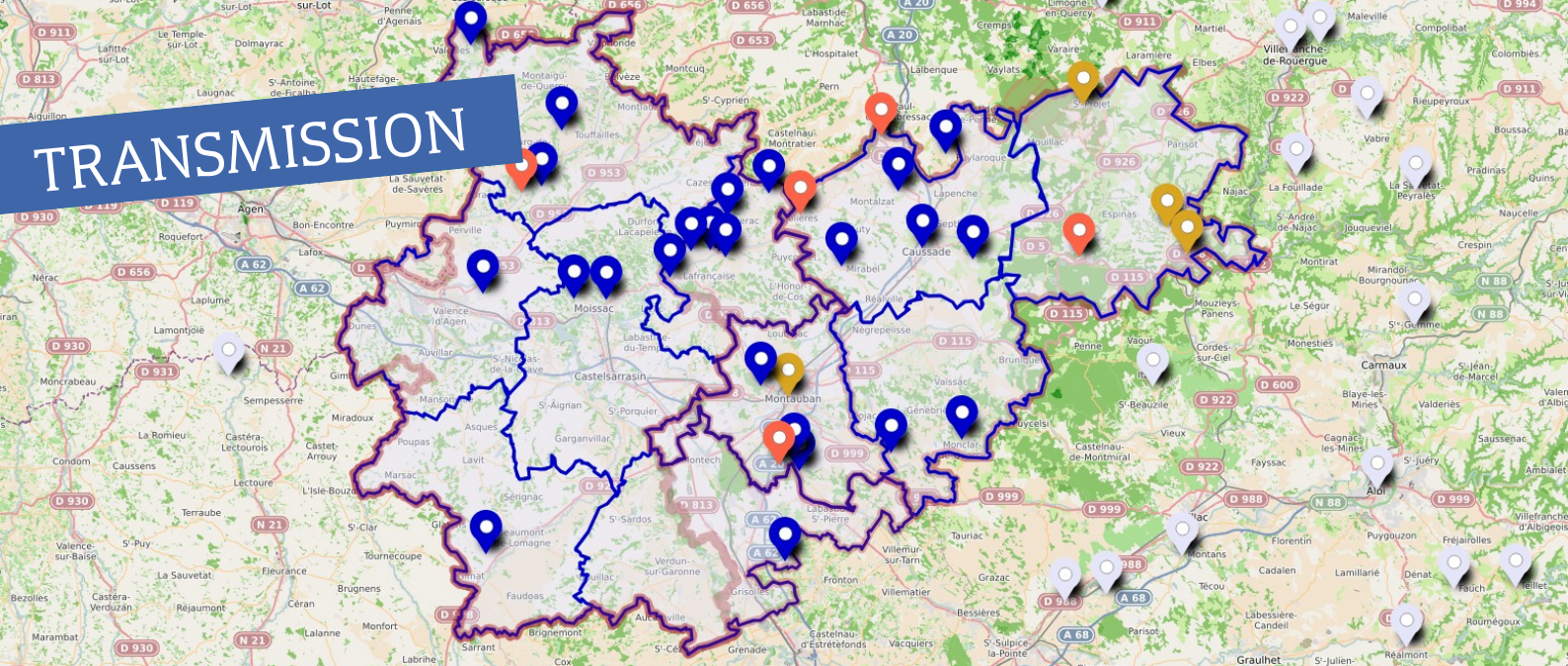


TRANSMISSION



Transmission d'une exploitation apicole bio de 230 ruches

Ref. : T. 2026.08
Date : 08/10/26

DESRIPTIF DU SITE

Le souhait de transmettre mon activité, est dû au fait que mes 63 ans m'approchent de la retraite. Je souhaite de ce fait, non pas vendre un cheptel, mais transmettre à une personne ayant une philosophie proche de la mienne, un savoir-faire, des connaissances, une histoire, une passion.

Je souhaite transmettre, l'intégralité de mon activité. C'est-à-dire le cheptel, soit 235 colonies actuellement, tout le matériel nécessaire (ruches, ruchettes, hausses, matériel de récolte et d'extraction, trappes à pollen...).

L'ensemble du matériel est en bon à très bon état. L'hiver 2026/2027 me permettra de terminer la vérification de l'ensemble du matériel afin de transmettre un très bon outil de travail.

Comme pour beaucoup d'apiculteurs et apicultrices, les emplacements dont je dispose, ne m'appartiennent pas. Ils font l'objet d'accords passés avec les propriétaires en échange de miels.

Mes circuits de commercialisations sont exclusivement des circuits courts :

2 marchés/semaine à Toulouse dont un bio au cœur de la ville le samedi, un autre le dimanche légèrement excentré du centre-ville. Un mercredi sur 2 dans mon village de Lafrançaise. Le reste des ventes s'effectuant en boutiques bios et non bios ou encore à mon domicile. Le reste des revenus se faisant par la mise à disposition de ruches, pour pollinisation au printemps et en été.

Pour comprendre ma philosophie de l'apiculture, n'hésitez pas à visiter mon site lerucherducoustal.fr

SCENARIOS ENVISAGEABLES SUR LE SITE

Transmission de savoir-faire

Une première année d'accompagnement complet par le biais du dispositif CEFI possible dès 2027.

En fin de saison 2027, la personne pourra reprendre qu'une moitié (pas moins) soit environ 100 à 130 colonies et le matériel correspondant, avec un accompagnement qui pourrait se poursuivre en 2028. Ceci ne pourra se faire bien sûr, que contre un engagement de reprise du reste de cheptel, soit toujours 100 à 130 colonies et le matériel correspondant, en fin de saison 2028.

Il est également possible de reprendre l'entièreté du cheptel de suite, ou bien de poursuivre l'activité en autonomie, avec une supervision et un partage de récolte en fin de saison 2028. Nous disposons d'une chambre libre dans notre maison écologique, pouvant accueillir le ou la repreneuse.

Développement de produits transformés

Travaillant seul je ne peux pas faire, par manque de temps, des produits dérivés, tels des pains d'épices, préparations à base de miel... Par contre, avec l'aide d'un ou d'une conjointe, de bons revenus supplémentaires peuvent être générés. Il est à noter que le label bio en miel, est fortement apprécié des consommateurs(trices), tant la méfiance sur ce type de produit est importante et en particulier lors de la vente de pollen.

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Siège exploitation actuel
Lafrançaise

Zones de production :
Nord-ouest du Tarn-et-Garonne, Tarn, Lot, Ariège,

MODALITÉS

Transmission des savoir-faire pendant 1 à 2 ans (CEFI, ...)

Vente des ruches et essaims

Transfert des emplacements de ruche possibles
Arrêt prévu fin 2028.

CONTACT

denis.roumat@orange.fr
06.74.88.30.74

adear82.al
@jeminstallepaysan.org
06 34 04 25 05

X En cochant cette case, vous autorisez l'ADEAR 82 à publier les informations inscrites sur ce formulaire sur la plateforme interactive dédiée à l'inscription des annonces. Si vous ne souhaitez pas que votre nom et vos coordonnées apparaissent, merci de ne pas inscrire les éléments sur le formulaire. Par ailleurs, si vous souhaitez retirer votre annonce, merci de nous en faire la demande par mail : adear82.al@jeminstallepaysan.org

Un projet réalisé par

En partenariat avec

Financé par

